

**Résolution du Parti socialiste suisse  
décidée au Congrès de Sursee le 17 septembre 2006**

**Pour une politique extérieure active de la Suisse au service  
d'une paix juste et durable au Proche Orient**

**Solution comportant deux Etats:** Le PS est convaincu que pour poser les bases d'une solution juste et durable au Moyen-Orient, il faut impérativement d'une part que toutes les parties au conflit et l'ensemble de la communauté internationale reconnaissent l'Etat d'Israël, avec des frontières sûres et fixées par le droit international, et d'autre part qu'un Etat viable puisse être créé en Palestine.

**Garantie du cessez-le-feu:** Le PS est soulagé que l'ONU ait réussi à mettre un terme – même si ce fut tardif - à la guerre ouverte au Proche Orient (résolution 1701). En effet, seul un cessez-le-feu demandé et imposé par l'ONU est à même de créer les bases permettant d'en finir avec la violence, d'acheminer l'aide humanitaire indispensable à la population civile, notamment au Liban et dans la Bande de Gaza, et de permettre d'envisager une solution politique à ce conflit.

**Renforcement de la souveraineté de l'Etat libanais:** Le PS est convaincu qu'il faut soutenir l'Etat du Liban dans la prise de conscience et l'exercice de sa souveraineté, afin qu'il puisse mettre fin à partir de son territoire aux agressions de tiers, rétablir la force publique, contrôler efficacement les importations d'armes à ses frontières et enfin, entretenir des relations ordonnées et pacifiques avec ses voisins, y compris Israël.

**Attaques inacceptables lancées par le Hezbollah:** Le PS condamne les attaques inacceptables lancées par le Hezbollah contre Israël en violation du droit international et partage l'avis de l'ONU selon lequel il est indispensable de désarmer complètement le Hezbollah et de stopper toutes les livraisons d'armes à ce mouvement et à d'autres groupes armés irréguliers du Liban, si l'on entend rétablir la souveraineté intégrale de l'Etat libanais et permettre le retour à un processus de paix.

**Campagne israélienne inacceptable au Liban:** Le PS est convaincu que l'Etat d'Israël, par sa réaction inacceptable et disproportionnée impliquant des attaques massives contre la population civile et contre les infrastructures civiles au Liban et dans la Bande de Gaza, a violé les Conventions de Genève. Les attaques militaires massives contre des populations civiles ne seront jamais à même de mettre un terme ni à la terreur ni à la haine, mais ne font au contraire que les renforcer. Le fait que les attaques du Hezbollah se soient produites à partir d'infrastructures civiles et communales du Liban ne dispense aucunement l'Etat d'Israël de respecter le droit international humanitaire.

**Pas de guerre par Etats interposés:** Le rôle des Etats-Unis de même que le rôle de l'Iran et de la Syrie au Liban sont inacceptables. Ces pays ne cessent de mettre de l'huile sur le feu, au lieu de chercher à mettre fin aux violences.

**Verrouillage inacceptable:** Le PS condamne le fait qu'Israël continue à ériger son mur, dont le tracé a été déclaré contraire au droit international par la Cour internationale de justice, qu'il poursuive sa politique de verrouillage, d'occupation et de colonisations territoriales et qu'il maintienne sa volonté de posséder un arsenal nucléaire. Israël utilise jusqu'ici trop peu ses forces intérieures dans une perspective de paix qui pourrait contribuer à élaborer une compensation équitable, globale, sûre et durable pour les Palestiniens, qui pourrait aussi conduire à la création d'un Etat palestinien vivant en prospérité et en collaboration avec son voisin.

**Le PS suisse exige du Conseil fédéral**

- a) qu'il soutienne le Département fédéral des affaires étrangères dans **la conduite d'une politique extérieure active** au service des populations civiles d'Israël, du Liban, de la Palestine et de toute cette région du globe. L'efficacité de la politique extérieure de la Suisse et son poids dans le monde ne peuvent que progresser dès l'instant où notre pays se pose globalement comme défenseur des droits humains, du droit international et de la paix ;
- b) qu'il engage **une aide financière et humanitaire généreuse** en faveur de la population civile sinistrée du Liban et de toute la région, de manière non bureaucratique et qui soit durable, di-

recte, transparente et contrôlable dans sa mise en œuvre. Il faut tout mettre en œuvre pour que les réfugié-e-s et les personnes déplacées puissent connaître un retour sûr. La communauté internationale doit regagner la confiance qu'elle a perdue au sein de la population civile de la région pour avoir trop tergiversé au début des hostilités ;

- c) qu'il étende **l'interdiction actuelle d'exportation de matériel de guerre suisse** dans cette partie du monde aux livraisons d'armes à des particuliers et aux livraisons de composants destinés à la réexportation – dans des pays comme les USA – et les autres pays de la région, notamment l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, l'Égypte et la Jordanie. Il s'agit de mettre un terme à toute collaboration militaire et relative à l'industrie de l'armement avec les pays de la région, y compris l'acquisition en cours, pour un montant de 395 millions de francs, du système intégré d'exploration et d'émission radio (IFASS), dont 147 millions de francs sont destinés à des composants fabriqués en Israël. Il faut aussi que cesse immédiatement toute coopération dans le domaine militaire, qu'il s'agisse d'exercices communs, de l'accueil et de visites d'officiers supérieurs de cette région ou de la collaboration avec les services de renseignements israéliens. De plus, l'espace aérien suisse doit être fermé aux vols d'approvisionnement en armes et matériel militaire à destination des belligérants du Proche Orient. Actuellement, le rôle que la Suisse pourrait et devrait jouer dans cette région du monde en matière de politique de paix est compromis par les avantages unilatéraux que nous accordons à la coopération industrielle et militaire avec Israël ;
- d) qu'il examine dans le cadre du champ d'application de la loi sur l'armée s'il est possible **d'intégrer des soldats suisses** à la mission de paix prévue par l'ONU. Dans la mesure où il y aurait un mandat clair de l'ONU et l'accord des parties au conflit, il faudrait alors soutenir une contribution de la Suisse sur le plan logistique (troupes sanitaires et du génie), pour autant qu'il s'agisse d'une mission de stabilisation de la paix servant à protéger la population civile et à faciliter les secours humanitaires sur place, étant entendu que la participation de troupes suisses à d'éventuels opérations de combat serait exclue ;
- e) qu'il mette tout en œuvre pour soutenir un processus de paix et de réconciliation au Proche Orient. Les travaux de mise en place d'une politique de paix déjà réalisés à partir de **l'Initiative de Genève** soutenue par la Suisse doivent se poursuivre et s'intensifier sous la forme d'une initiative régionale incluant la participation des populations civiles. Il est nécessaire de mener des négociations directes avec toutes les parties étatiques et non-étatiques au conflit selon le principe fondamental de « l'échange de territoires contre la paix » tel que le consacre la « feuille de route » en vue d'une solution aboutissant à deux États ;
- f) qu'il prépare une **réunion des parties aux Conventions de Genève**, conformément au postulat 04.3233 de la conseillère nationale socialiste Liliane Maury Pasquier, postulat accepté par le Conseil fédéral et par le Conseil national, et qu'il mette en œuvre la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale de l'ONU, résolution dans laquelle l'Assemblée demande à la Suisse, en tant que pays dépositaire des Conventions de Genève, de mener des consultations en vue d'améliorer le respect du droit international humanitaire par les différentes parties ;
- g) qu'il accorde une importance particulière à **régler la question des réfugié-e-s de manière équitable**, telle que le prévoient les principes retenus aussi bien par la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU que par l'Initiative de Genève. La Suisse doit se déclarer prête à collaborer au sein des rencontres internationales prévues à cet effet. De la même manière, la Suisse doit maintenant s'engager pour que cessent complètement et définitivement les discriminations à l'encontre des réfugié-e-s ou de leurs descendant-e-s qui subsistent encore dans les pays concernés, tels les interdictions professionnelles, les restrictions au droit d'établissement ou la privation des droits civiques ;
- h) qu'il soutienne, en Suisse également, les initiatives **contre toutes les formes de haine et de violence**, notamment l'antisémitisme et l'anti-islamisme, et, comme le fait le Conseil suisse des religions (SCR), promouvoir le dialogue entre les cultures et entre les religions pour que l'escalade de la violence au Proche Orient n'ait pas de répercussions négatives sur la cohabitation des cultures dans notre pays.